

DÉLIBÉRATION N° 331 DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 04 octobre 2023 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCOT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président

Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président

Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président

Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président

Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente

Mr Dimitri WIDIEZ, 1^{er} assesseur

Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur

Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur

Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur

Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LFKKE, Maxime LERNON, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY et Bardèche MONGO.

OBJET : Avis sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lécluse

Monsieur le Président expose

Vu la délibération du 17 décembre 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis. Conformément aux articles L 132-9 du code de l'urbanisme relatif à l'association des personnes publiques associées lors de l'élaboration de document d'urbanisme et L 153-16, al 1 relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées à l'issue de l'arrêt de projet du PLU.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de LECLUSE sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCOT.

L'analyse du projet de modification simplifiée du PLU au regard des orientations émises dans le Schéma de Cohérence Territoriale est jointe en annexe de la présente délibération.

Sur la base de la présentation de l'analyse de compatibilité,

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE (9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De formuler un **AVIS COMPATIBLE**.

Fait à Douai, le 04 octobre 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 332 DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 059-255902850-20231004-BS332_2023-DE

S²LOW

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis

2023 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président

Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président

Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président

Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président

Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente

Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur

Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur

Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur

Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur

Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur

Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur

Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Rachel GHESEQUICRE, Marie-Pierre LEKKE, Maxime LERNON, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY et Bardèche MONGO.

OBJET : Avis sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aubigny-au-Bac

Monsieur le Président expose

Vu la délibération du 17 décembre 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis. Conformément aux articles L 132-9 du code de l'urbanisme relatif à l'association des personnes publiques associées lors de l'élaboration de document d'urbanisme et L 153-16, al 1 relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées à l'issue de l'arrêt de projet du PLU.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de AUBIGNY-AU-BAC sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCoT.

L'analyse du projet de modification simplifiée du PLU au regard des orientations émises dans le Schéma de Cohérence Territoriale est jointe en annexe de la présente délibération.

Sur la base de la présentation de l'analyse de compatibilité,

LE BUREAU DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ (9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De formuler un **AVIS COMPATIBLE**.

Fait à Douai, le 04 octobre 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 333 DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 04 octobre 2023 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président
Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr Dimitri WIDIFZ, 4^{ème} assesseur
Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Maxime LERNON, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY et Bardèche MONGO.

OBJET : Avis sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Hornaing

Monsieur le Président expose

Vu la délibération du 17 décembre 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis. Conformément aux articles L 132-9 du code de l'urbanisme relatif à l'association des personnes publiques associées lors de l'élaboration de document d'urbanisme et L 153-16, al 1 relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées à l'issue de l'arrêt de projet du PLU.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune d'HORNAING sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCoT.

L'analyse du projet de modification de droit commun du PLU au regard des orientations émises dans le Schéma de Cohérence Territoriale est jointe en annexe de la présente délibération.

Sur la base de la présentation de l'analyse de compatibilité,

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITÉ (9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De formuler un **AVIS COMPATIBLE**.

Fait à Douai, le 04 octobre 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 334 DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 04 octobre 2023 à 12 heures, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
 M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
 M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
 M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
 Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente

M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
 Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
 Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
 Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
 M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
 Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
 Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
 Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
 M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LFKKE, Maxime LERNON, Adeline PEROTIN, Arnaud QUESNOY et Bardèche MONGO.

OBJET : Conventions de partenariat Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille**Monsieur le Président expose**

Le SCoT exécutoire identifie neufs territoires de projet qui sont, pour le Grand Douaisis, des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain, en particulier dans l'arc urbain. La démarche de territoire de projet participe au développement d'un urbanisme de projet dont la vocation est de faire converger l'ensemble des acteurs vers une ambition commune sur des périmètres présentant des enjeux intercommunaux (attractivité, environnement, patrimoine urbain et paysager, mobilité et accessibilité, mixité sociale et renouvellement urbain...).

Un travail prospectif sur le territoire de projet « exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne BHNS sur la RD645 » afin d'en préciser les enjeux et les objectifs généraux inscrits dans le SCoT est lancé depuis mars 2023. Des « fiches d'identité communale » permettant de présenter les éléments de contexte (évolution sociodémographique, foncier, habitat, économie, environnement...) pour chaque commune traversée par l'axe du BHNS ont été élaborées en avril dernier. Un diagnostic multithématique sur le territoire de projet « exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne BHNS sur la RD645 » a été réalisé entre avril et septembre 2023 afin de dégager les principaux enjeux sur ce secteur.

Aussi, il vous est proposé de poursuivre les réflexions menées par le SCOT Grand Douaisis, avec les élus et techniciens des communes traversées par cette infrastructure et les partenaires à cette démarche. Dans ce cadre, un atelier de projet mené par 5 ou 6 étudiants de master 2 « urbanisme et environnement » à l'IAUGL pourrait être réalisé entre le 19 octobre 2023 et le 6 avril 2024. Ce travail doit permettre de capitaliser les enseignements du diagnostic et apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés.

La restitution des travaux pourrait prendre la forme d'un cahier de recommandation d'orientations d'aménagement (pouvant aller jusqu'à des orientations programmatiques) à développer sur le territoire du BHNS afin de permettre de répondre aux enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic.

Pour réaliser ce projet, le SCOT Grand Douaisis doit formaliser ce partenariat avec l'IAUGL au travers de conventions.

LE BUREAU DECIDE, à l'UNANIMITE (9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De prendre connaissance de la démarche engagée sur le territoire de projet relatif à la RD 645 inscrit dans le SCOT ;
- De valider le principe de poursuivre les travaux dans le cadre d'un atelier de projet avec l'IAUGL ;
- D'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation de cet atelier de projet.

Fait à Douai, le 04 octobre 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :

DÉLIBÉRATION N° 335 DU BUREAU SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mercredi 04 octobre 2023 à 12 heures, dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Lionel COURDAVAULT, Président
Mr Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
Mr Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
Mr Laurent KUMORFK, 6^{ème} Vice-Président

Mr Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président
Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
Mr François CRESTA, 2^{ème} assesseur
Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur
Mr Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Marielle DIVAY, Marie-Pierre LEKKE, Rachel GESQUIERE, Maxime LERNON, Adeline PEROTIN, Arnaud QUICNOY et Bardèche MONGO.

OBJET : Lancement d'une consultation pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies et des Réseaux de Chaleur

Monsieur le Président expose

Le contexte énergétique actuel pousse les collectivités et les acteurs économiques à s'interroger sur leur dépendance encore trop importante aux importations d'énergie et à la hausse et variations des prix. Les précédents travaux réalisés par le SCOT Grand Douaisis dans le domaine de l'énergie ont établi le constat d'une demande en énergie insuffisamment maîtrisée et des potentiels de production locale trop peu exploités.

Le 07 septembre 2022, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis avait validé la proposition de réaliser une Etude de Programmation Energétique.

Pour mémoire, cette étude de planification nous permettrait de mieux :

- Connaître et actualiser le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) ;
- Identifier toutes les potentialités du territoire en termes d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ;
- Améliorer à terme le mix énergétique du territoire et donc son autonomie énergétique (évaluée à 1.6% en 2015).

D'une durée prévisionnelle de 12 mois, celle-ci s'articule autour de 3 phases :

- Un état des lieux, qui comprend des bilans des consommations énergétiques par secteurs sur le territoire et des productions énergétiques locales (renouvelables ou non), ainsi qu'une cartographie des bilans et des réseaux énergétiques sur le territoire ;
- L'élaboration de scénarios : s'appuyant sur les schémas et perspectives locales existants notamment de la trajectoire du PCAET. Cette phase comprend des projections d'actions d'économies d'énergies et des gisements exploitables en matière d'EnR&R, ainsi qu'une cartographie des réseaux énergétiques et de leurs développements ;
- L'élaboration d'une stratégie pour le développement d'un projet énergétique territorial à horizon 2050. Celle-ci sera accompagnée d'un plan d'actions pluriannuel, basé sur un scénario adapté (même échéance que la stratégie neutralité carbone, permettant d'alimenter le futur PCAET 2026-2032), avec la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Page 2 : suite de la délibération n° 335 du Bureau Syndical du Syndicat Mixte de
octobre 2023 –Lancement consultation Schéma Directeur des Energies et des Réseaux de Chaleur

Depuis, nous avons rencontré l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier qui porte une attention particulière sur les perspectives de développement des réseaux de chaleur alimentés par de la chaleur renouvelable dans les cités minières bénéficiant du programme de rénovation. Aussi, il est proposé d'élargir cette étude de programmation énergétique pour intégrer pleinement le sujet des réseaux de chaleur tant en termes d'état des lieux qu'en terme de perspectives de développement. Les travaux pourraient également intégrer des études de cas, en fonction des besoins du territoire permettant d'investiguer la faisabilité de développement d'un réseau de chaleur. Par ailleurs, compte-tenu du contexte local, il est proposé d'intégrer la question de la valorisation du gaz de mine.

LE BUREAU DECIDE, A L'UNANIMITE (9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- De valider le principe d'engager une consultation en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de ce schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur ;
- D'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires pour la recherche de financement ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Fait à Douai, le 04 octobre 2023



Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :